

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

7 décembre 2022, 18 h

**Hôpital Notre-Dame
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)**

(Adopté à la séance du 25 janvier 2023)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M. Dario Bussandri	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Caroline De Ladurantaye	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
D ^r Samuel Gatien	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M ^{me} Nicole René	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
Vacant	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 30 novembre 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 30 novembre 2022 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 7 décembre 2022, à 18 h.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs du conseil d'administration qui sont les suivants :

- M^{me} Nicole René, représentante - Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
- M^{me} Caroline De Ladurantaye, représentante – Conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- M. Dario Bussandri, représentant – Conseil multidisciplinaire (CM)
- Dr Samuel Gatien, représentant – Direction régionale de médecine générale (DRMG)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour révisé, après les modifications suivantes :

- ✓ Retrait des points 6.2.1, 6.2.2 et 6.2.3
- ✓ Point 15.11 : remplacer le mot « temporaire » dans le titre du point par « **définitive** ».
- ✓ Ajout du point 15.12 séance tenante « **Nomination au poste de directeur des services généraux et partenariats urbains** ».

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 7 décembre, à 12 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate qu'une question est inscrite au registre. Elle invite madame Julie Houle à poser sa question.

1) Madame Julie Houle, présidente, exécutif local, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

« L'APTS a entrepris une campagne nationale pour les intervenantes en centre jeunesse intitulée « Allez-vous finir par m'aider ». C'est en ce sens que l'APTS adresse sa question et demande des actions concrètes et rapides pour apporter un nouveau souffle à ces intervenantes qui travaillent dans des conditions difficiles, autant en protection de la jeunesse que dans les centres de réadaptation.

Actuellement notre constat est à l'effet que nous sommes encore dans une situation critique. Maintenant que le conseil d'administration en est saisi, quel message allez-vous transmettre auprès de vos mandants politiques en ce qui a trait à l'état de situation que nous vous partageons ce soir ? »

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, indique avoir visité plusieurs équipes du secteur des centres jeunesse depuis son arrivée en poste. Il a pu constater les difficultés vécues par les personnes oeuvrant au sein de la mission jeunesse. En collaboration avec l'APTS, plusieurs pistes de solution ont été identifiées par le CIUSSS et le MSSS. M. Lehouillier reçoit bien ce message et poursuivra les discussions avec M^{me} Houle lors d'une rencontre prévue le 8 décembre, ayant notamment pour objectif d'analyser les diverses données recueillies lors de la campagne nationale et de mettre de l'avant la mise en œuvre des propositions retenues.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, M^{me} Micheline Ulrich, présidente, félicite les équipes concernées du CCSMTL pour la réception des prix suivants :

Lauréat du Prix d'excellence de l'administration publique - catégorie initiatives numériques - Dossier vaccinal électronique

- Pour soutenir le processus de vaccination massive de notre personnel et de la population desservie par le CIUSSS en contexte pandémique, notre établissement a opté pour l'implantation d'un système informatique novateur : le Dossier Vaccinal Électronique (DVÉ), un système fiable et sécuritaire tant pour la santé des usagers que pour la cueillette des données.
- Les objectifs principaux du projet étaient de rendre le processus efficace, fluide, flexible, d'offrir une excellente expérience aux usagers et d'être en mesure de faire la traçabilité des doses de vaccins.
- Cette solution innovante, réalisée en partenariat avec TELUS Santé, est le résultat de la collaboration et de la réflexion entre nos cliniciens, nos médecins et nos informaticiens afin d'apporter une réponse rapide adaptée à nos besoins pour améliorer le déroulement de la vaccination.

Prix d'histoire du Gouverneur général pour le projet *Écrire sa vie* de Janette Bertrand en collaboration avec l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)

- Alors qu'en mars 2020 la pandémie de COVID-19 frappe de plein fouet le Canada et force le confinement de sa population, l'écrivaine et journaliste Janette Bertrand profondément touchée par le sort et l'isolement des aînés, imagine une activité stimulante pour qu'ils rédigent leurs mémoires tout en laissant une trace de ce moment charnière de notre histoire.
- Pour développer son projet, Mme Bertrand sollicite l'aide de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) du CCSMTL, déjà reconnu pour son expertise à promouvoir de saines habitudes liées au vieillissement. Rapidement, l'Institut se donne pour mission de concrétiser l'idée. Le projet *Écrire sa vie* est ainsi développé et diffusé auprès des aînés. Pour les guider dans la rédaction de leur autobiographie, une première série de capsules vidéo animées par Mme Bertrand est diffusée sur Internet et via la station de télévision MAtv. Les ateliers d'écriture proposés permettent un accompagnement rassurant pour les participants. Ces derniers sont encouragés à consulter leurs proches pour effectuer leurs recherches et à solliciter l'aide des plus jeunes générations pour assimiler les aspects plus laborieux liés à la technologie. Grâce à cet exercice qui sollicite à la fois mémoire, réflexion et échanges, bon nombre d'aînés traversent le confinement en se sentant moins seuls.
- Au terme du projet, plus de 2 000 autobiographies sont déposées. Une seconde série de capsules vidéo animée par Mme Bertrand est lancée. Elle y présente des extraits de récits des auteurs en les regroupant sous différents thèmes *Écrire sa vie !* est reconnu en 2020 par le Musée de la civilisation de Québec comme un legs significatif pour son projet muséal « Documentez la pandémie ».
- Les prix d'histoire du Gouverneur général rendent hommage aux réalisations de professeurs d'histoire, de chercheurs, d'auteurs, de groupes communautaires et de musées de tout le Canada qui ont à cœur l'histoire et qui veulent améliorer la vie dans leurs communautés.

M^{me} Ulrich remercie D^{re} Julie Lajeunesse et M^{me} Liette Bernier qui quitteront dans les prochaines semaines notre organisation pour une retraite bien méritée. Aussi, elle tient à remercier le D^r Daniel Murphy pour sa grande contribution, à titre de représentant du DRMG au sein de notre conseil d'administration depuis la création du CIUSSS en 2015 et remercie également son remplaçant D^r Samuel Gatien. Elle souhaite à toutes et tous la meilleure des chances dans leurs futurs projets.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 2 novembre 2022 :

14 novembre 2022

Séance du comité de vigilance et de la qualité

Le 14 novembre, M^{me} Ulrich, à titre de membre, a participé à la séance du comité de vigilance et de la qualité. M. Nicolas Marchand, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

14 novembre 2022

Comité de sélection pour le poste de directeur des services professionnels

Le 14 novembre dernier, M. André Lemieux a remplacé M^{me} Ulrich pour siéger au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services professionnels.

La nomination de la personne choisie sera entérinée au point 15.7 de l'ordre du jour de la séance ordinaire.

16 novembre 2022

Séance publique annuelle d'information (SPAI)

Le 16 novembre, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à la séance publique annuelle d'information qui s'est tenue en visioconférence. Un bilan de cette activité sera présenté au point 6.3 de l'ordre du jour de la séance ordinaire.

18 novembre 2022

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 18 novembre dernier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de gouvernance et d'éthique. En l'absence de M^{me} Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

23 novembre 2022

Séance du comité de vérification

Le 23 novembre, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

24 novembre 2022

Visite d'une délégation de la Tunisie

Le 24 novembre, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à une visite de plusieurs secteurs de l'Hôpital Notre-Dame ainsi que de l'Hôpital de Verdun, en compagnie d'une délégation en provenance de la Tunisie.

1^{er} décembre 2022

Comité de sélection pour le poste de directeur des services généraux et partenariats urbains

Le 1^{er} décembre dernier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services généraux et partenariats urbains. La nomination de la personne choisie sera entérinée au point 15.12 de l'ordre du jour de la séance ordinaire.

5. Rapport du président-directeur général

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 2 novembre dernier :

Du 3 novembre au 7 décembre 2022

Visites des installations du CCSMTL

Depuis le dernier conseil d'administration, M. Lehouillier a poursuivi ses visites des différentes installations, telles que des centres d'hébergement, des milieux de vie DI-TSA et jeunesse.

4 novembre 2022

Visite du pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu de Montréal

Le 4 novembre, M. Lehouillier a participé à une visite du pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en compagnie de monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux.

10 novembre 2022

Rencontre du personnel d'encadrement

17 novembre 2022

Colloque régional montréalais en santé et bien-être des hommes 2022

Le 17 novembre, M. Lehouillier a prononcé une allocution lors de l'ouverture de la septième édition du Colloque régional montréalais en santé et bien-être des hommes pour témoigner de l'engagement du réseau de la santé et des services sociaux envers la santé et le bien-être des hommes.

18 novembre 2022

Visite de l'Hôpital de Verdun

Le 18 novembre, M. Lehouillier a participé à une visite de plusieurs secteurs (GMFU et urgence) de l'Hôpital de Verdun, en compagnie de monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux.

24 novembre 2022

Rencontre du directeur national de Santé publique

Le 24 novembre, M. Lehouillier a participé à l'Hôpital Notre-Dame à une rencontre organisée par M. Luc Boileau, directeur national de Santé publique, à laquelle participaient les présidents-directeurs généraux et présidents-directeurs généraux adjoints des CIUSSS de la région de Montréal.

28 novembre 2022

Visite des nouveaux locaux SASEFA

Le 28 novembre, M. Lehouillier a participé à une visite des nouveaux locaux du projet pilote SASEFA (Services adaptés en santé/éducation de la formation adulte), en compagnie de docteur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux. Le projet SASÉFA offre un milieu de vie stimulant, un lieu d'appartenance qui permettra aux jeunes de poursuivre leur participation sociale, maintiendra et consolidera leurs acquis et favorisera une meilleure santé mentale et physique. Cette nouvelle offre de service assure un continuum de services en concertation et en complémentarité entre le réseau de la Santé et des Services Sociaux et celui de l'Éducation en dehors d'un contexte scolaire régulier. Ce pilote vise spécifiquement les élèves finissants de l'école secondaire spécialisée Joseph-Charbonneau (2017-2023). D'ici juin 2023, 22 élèves de cette école pourront être intégrés au projet. Au terme de ces trois années, cette nouvelle offre de service pourrait se multiplier un peu partout au Québec.

28 et 30 novembre 2022

Remise de prix hygiène des mains

Les 28 et 30 novembre, M. Lehouillier a participé à la remise de prix internes dans le cadre de la campagne d'hygiène des mains, au CHSLD Émile Gamelin et à l'Hôpital de Verdun.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 2 novembre 2022

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 2 novembre 2022, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

- ✓ Se référant au point 14.4 – Création d'un poste de directeur adjoint mission extrahospitalière et affaires universitaires à la direction de services professionnels (DSP) : Démarche en cours pour obtenir l'aval du MSSS.
- ✓ Se référant au point 14.5 – Création d'un poste temporaire de directeur adjoint – Partenariats et transformation à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) : Processus de sélection en cours.
- ✓ Se référant au point 14.9 - Nomination au poste de directeur de la fluidité hospitalière à la direction général adjointe aux programmes santé physiques généraux et spécialisés (DGASPGS) : Mme Marie-Annick Guénette est entrée en fonction.

6.2 Nomination des membres des comités du conseil d'administration

En attente du suivi du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant au renouvellement des membres du conseil d'administration, la nomination des membres sur les comités suivants est reportée à une prochaine séance :

- Comité de vigilance et de la qualité
- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de vérification

6.2.1 Comité des ressources humaines

Résolution 2022-12-07-226

Nomination des membres du comité des ressources humaines

ATTENDU QU'en vertu des articles 38.17 et 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité des ressources humaines est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité des ressources humaines restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

ATTENDU QUE les membres actuels du comité des ressources humaines ont été nommés par le conseil d'administration le 3 novembre 2021 et que leur mandat est arrivé à échéance.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.14 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines est composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière de gestion des ressources humaines.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.16 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité des ressources humaines le président dudit comité.

ATTENDU QU'en vertu des articles 38.17 et 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité des ressources humaines agit comme secrétaire.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.15 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines doit assurer une vigie sur :

- la stratégie de planification de la main-d'œuvre au sein de l'établissement ainsi que son suivi;
- les activités de développement des ressources humaines, incluant la formation;
- le respect des différentes lois visant les ressources humaines applicables dans l'établissement;
- le respect par l'établissement des règles en matière de nomination des hors cadres et des cadres supérieurs ainsi qu'en matière de rémunération du personnel salarié et du personnel d'encadrement;
- les mécanismes de suivi de la contribution des personnes à la mission de l'organisation;
- les indicateurs prévus à l'entente de gestion et d'imputabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais aussi, plus largement, sur ceux liés à la qualité de vie au travail;
- l'application de la Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

ATTENDU QU'en vertu des articles 38.17 et 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer les membres du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée d'un an :

- **M. Gérard Dufour, président**
- **M^{me} Caroline De Ladurantaye**
- **M. Michael Udy, vice-président**
- **M. Dario Bussandri**
- **M. André Lemieux**

6.3 Séance publique annuelle d'information du 16 novembre 2022 – Bilan

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, présente un bilan synthèse de la séance publique annuelle d'information tenue le 16 novembre dernier qui s'est tenue en mode virtuel via la plateforme Youtube.

7. Qualité, performance et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Suivi des performances :

Évolution entre les versions du TB	2021-2022				2022-2023	
	P5-6	P7-8	P9-10-11	P12-13	P1-4	P5-6
Cible en bonne posture	26 (41 %)	22 (37 %)	15 (28 %)	15 (33 %)	17 (35 %)	18 (38 %)
Cible presque atteinte	13 (20 %)	13 (22 %)	7 (13 %)	9 (20 %)	5 (10 %)	6 (13 %)
Avec un écart à la cible	25 (39 %)	24 (41 %)	31 (58 %)	22 (48 %)	26 (54 %)	24 (49 %)
Avec un enjeu ou sans cible	3	8	8	8	6	6
En évolution positive	28 (44 %)	26 (44 %)	21 (40 %)	19 (41 %)	13 (27 %)	14 (30 %)
En évolution variable	25 (39 %)	22 (37 %)	19 (36 %)	19 (41 %)	16 (33 %)	22 (47 %)
En évolution négative	11 (17 %)	11 (19 %)	13 (25 %)	8 (17 %)	19 (40 %)	12 (23 %)
Évolution non disponible	3	8	8	8	6	6

Voici quelques constats :

- En comparaison avec la dernière production du tableau de bord (TB), il y a une **légère augmentation** du ratio des cibles atteintes et des cibles presque atteintes , alors que les cibles avec un écart ont **diminué**.
- Quant aux évolutions, celles-ci ont connu une **légère hausse** au niveau des évolutions positives . Les évolutions variables ont **fortement augmenté**, quant aux évolutions négatives , celles-ci ont connu une **importante baisse**.
- Bien que le portrait se soit amélioré, il est encore moins bon qu'à la même période l'an passé car 49 % des indicateurs sont en écart avec leur cible (39 % l'an passé) et 23 % sont en évolution négative (17 % l'an passé).

Voici les indicateurs avec une évolution négative depuis au moins les deux (2) derniers tableaux de bord de gestion stratégique :

- 10 Délai moyen d'attente à l'évaluation à la protection de la jeunesse.
- 13.2 Pourcentage des patients traités par chirurgie oncologique dans un délai inférieur ou égal à 28 jours
- 14.1 Pourcentage d'examen électifs primaires en imagerie médicale dont le délai d'attente se situe à l'intérieur de 90 jours – Hôpital de Verdun
- 15.2 Taux des demandes de services traitées, selon les délais définis comme standards du Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA- Services spécialisés)
- 20 Taux d'incidence nosocomiale des colonisations de entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC) – Hôpital Notre-Dame
- 25 Taux d'heures supplémentaires

Notes supplémentaires

Retrait de l'indicateur 15.4 *Nombre d'enfants (0-6 ans) en attente de service en TSA*. Il a été convenu de ne plus suivre cet indicateur, comme il est compris dans l'indicateur 15.3 *Délai moyen d'accès aux services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans*.

Prendre note que les résultats pour les deux indicateurs de la DITSA-DP de la 1^{re} ligne cités ci-dessous sont toujours suspendus temporairement des systèmes du MSSS (SID et GESTRED) :

- Indicateurs 15.1 et 16.1 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA et DP) – 1^{re} ligne ;

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un surplus à la P6 2022-2023.

7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Le présent rapport est le deuxième de l'année en cours et donne un suivi aux aspects suivants :

- Les faits saillants en matière des activités liées à l'amélioration de la sécurité des soins et des services ;
- L'état de situation avec les indicateurs de suivi de la gestion des risques ;
- Les commentaires en soutien à la décision.

À la suite d'une question de M. Nicolas Marchand, M^{me} Carrier lui transmettra la réponse dans les meilleurs délais :

« Expliquer ce qui se trouve dans les déclarations dont la gravité n'est pas déterminée (environ 10 % du total) et que fait-on avec ces déclarations. Est-ce que la gravité sera un jour déterminée ? Est-ce des déclarations perdues ? »

8. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 14 novembre 2022

8.1 Rapport du président

M. Nicolas Marchand, président du comité, présente son rapport.

1) Tableau des recommandations de la commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen

La Commissaire aux plaintes et à la qualité des services passe en revue l'ensemble des douze dossiers actifs inscrits au tableau. Elle mentionne qu'un dossier sera assurément fermé par le Protecteur du citoyen d'ici la prochaine rencontre, que plusieurs suivis sont en voie d'être conclus dans les prochaines semaines et que ceux-ci seront présentés au prochain CVQ. Il est noté que de ces douze dossiers, deux nouveaux ont été ajoutés à la suite d'une référence du Protecteur du citoyen depuis la dernière rencontre du comité.

La Commissaire présente également le tableau de suivi des dossiers de maltraitance couvrant la période du 8 septembre au 1^{er} novembre 2022. Douze nouveaux dossiers ont été reçus, un est classé fondé, un est classé non fondé et dix demeurent présentement en examen. Il est porté à l'attention du comité que la période de compilation pour cette période est plus courte et que les comparaisons avec la dernière période doivent en tenir compte.

Sujet ajouté en début de séance, Mme Ilinca Tanasa, commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services et également responsable du dossier de maltraitance fait une présentation sommaire du dossier concernant les résidences Floraliés Lachine et LaSalle, afin d'informer le comité sur les suivis fait dans ce dossier qui concerne notre CIUSSS parce que certains usagers y sont logés en résidence.

Elle fait état des vingt-cinq dossiers reçus au Bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services et pour lesquels les motifs s'apparentent à de la maltraitance pour soixante-trois usagers.

Mme Tanasa indique que le bureau de la commissaire travaille en étroite collaboration avec leurs homologues du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Par ailleurs, elle mentionne que les usagers de notre territoire ont été pris en charge par le CCSMTL. Le comité sera informé du suivi de ces dossiers.

2) Tableau des recommandations du Bureau du coroner

M. Stéphane Charbonneau, conseiller cadre à la DQEPE présente le tableau de suivi des recommandations du Bureau du coroner concernant deux dossiers actifs concernant le CCSMTL. Pour l'un des cas, le CCSMTL est toujours en attente de l'orientation du MSSS et pour l'autre, le suivi a été fait dans le délai prescrit auprès du Bureau du coroner.

3) Présentation de la politique d'hébergement

Mme Isabelle Matte, directrice SAPA- hébergement, Mme Carla Vandoni, directrice DI-TSA-DP et M. Marc Abi-Khalil, conseiller-cadre - projet ministériel politique d'hébergement présentent un portrait de la politique pour l'hébergement de longue durée qui comprend six axes qui sont déclinés en vingt-cinq mesures différentes à mettre en place par le MSSS ou les établissements. Cette politique s'adresse à tout milieu d'hébergement pour les clientèles âgées SAPA, DI-TSA-DP et santé mentale (CHSLD, RI, RTF).

En voici les grandes lignes :

- Au printemps 2022 le MSSS a élaboré un Plan d'action pour l'hébergement de longue durée 2021-2026 - pour lequel un budget 2,9 G\$ sur 5 ans a été octroyé – pour le mieux-être des personnes hébergées qui vise à déployer la politique et, plus largement, il reprend toutes les actions et les travaux en cours pour améliorer les milieux de vie.
- Le MSSS finance des chargés de projets dans les établissements pour la mise en œuvre des mesures au sein du CCSMTL : 4 chargés de projets (395 120 \$) au prorata de ressources d'hébergement.
- Des vingt-cinq mesures du plan d'action, six sont réalisées, six sont en cours, treize sont à mettre en œuvre d'ici les quatre prochaines années. Le CCSMTL devra :
 - assurer la mise en œuvre de chacune des mesures du plan d'action dans les milieux d'hébergement;
 - mettre en place sa propre structure de gouverne pour soutenir la réalisation du plan d'action
 - assurer la concertation avec les acteurs de la communauté pour soutenir l'actualisation de la politique d'hébergement et la mise en œuvre du plan d'action.

Au cours de cette présentation, certaines questions sont adressées aux présentateurs notamment en ce qui a trait de la structure de gouvernance, à l'amélioration des lieux physiques des différents milieux de vie qui sera à bonifier afin de se prêter plus adéquatement à l'approche souhaitée dans le plan d'action, à l'intégration des nouveaux préposés aux bénéficiaires (cohortes issues de la formation accélérée offerte par le gouvernement du Québec) et aux conditions nécessaires afin que l'implantation du plan d'action soit un succès.

Mme Vandoni profite de la tribune pour remercier chaleureusement M. Abi-Khalil pour son engagement et son leadership extraordinaire dans ce projet.

Suite à cette présentation, M. Marchand propose aux invités de revenir faire un état de situation sur l'avancement du déploiement de cette politique au sein de nos installations.

Il s'agit d'un plan ambitieux qui permettra de mobiliser les deux directions concernées pour structurer le financement du MSSS et la mise en œuvre du plan ministériel en regard de l'hébergement de longue durée. Il intègre tous les travaux en cours pour améliorer les milieux de vie. Une des clés sera la coordination entre les deux directions pour assurer la concertation et la fluidité de la réalisation. Dans ce but, deux postes de coordination ont été ajoutés pour permettre d'accomplir cette concertation et assurer les suivis et les relances des deux comités stratégiques et tactiques implantés dans SAPA et milieu de vie substitut (MVS) au regard des actions présentées et planifiées, il est proposé que ce retour soit fait à la même période l'an prochain.

4) Suivi du Vérificateur général du Québec (VGQ) | Rapport portant sur la gestion des EPI lors de la pandémie

M. Stéphane Charbonneau explique aux membres du CVQ que le Vérificateur général du Québec (VGQ) a procédé à un audit de performance qui portait spécifiquement sur la gestion des équipements de protection individuelle pendant la pandémie. Suite au dépôt de ce rapport, des recommandations ont été adressées au CCSMTL dans le cadre d'une première étape et pour lesquelles un suivi devait être réalisé. M. Étienne Côté, directeur d'audit au bureau du VGQ, explique aux membres les actions réalisées suite au dépôt du plan d'action du CCSMTL à la Commission de l'administration publique qui répond de façon satisfaisante aux attentes concernant l'application des recommandations du VGQ. Un premier suivi de l'avancement du plan d'action sera réalisé en novembre 2023, puis un suivi final sera réalisé en 2026 afin de valider si tout a été mis en place de manière satisfaisante.

Madame Marie-Hélène Boily, chargée de projet – direction d'audit partage avec les membres une présentation qui fait état des six recommandations formulées dans le rapport.

Pour terminer, M. Charbonneau souligne l'excellente collaboration avec les différentes équipes qui ont été impliquées dans l'élaboration du plan d'action :

DSGPU :

M. Yan Maisonneuve, coordonnateur régional des mesures d'urgence, sécurité civile et accès réseau par intérim.

Mme Catherine Maillat, chef de service - Service régional - mesures d'urgence, sécurité civile et soutien aux continous de services par intérim.

DGA-SPGS (volet PCI) :

Mme Anca Ghiran, adjointe au DGA - Programmes santé physique générale et spécialisée

Mme Georgiana Titeica, conseillère-cadre, Prévention et contrôle des infections

Mmes Annie Parisien et Ghenima Hallou, Chefs Prévention et contrôle des infections

5) Bilan de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Mme Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse (DPJ) fait un survol du bilan des demandes d'intervention de la commission des droits de la personne et de la jeunesse pour l'année 2021-2022 :

- Déroulement des interventions
- État des demandes d'interventions lors de la rédaction du bilan
- Faits saillants
- Objets de demandes, directions concernées, milieu de vie des enfants visés, motifs des fermetures de dossiers
- Constats et conclusion :
 - Évolution dans la façon dont la CDPDJ traite les demandes d'intervention : couverture plus large de la situation de l'enfant visé.
 - Importante baisse des nouvelles demandes d'intervention de la CDPDJ.
 - Application rigoureuse et rapide des recommandations.
 - Une seule déclaration de lésion de droits.
 - Engagement à maintenir la transparence et la proactivité de nos services.
 - Plusieurs bonnes pratiques mises en lumière!

Le comité constate que la pénurie de main-d'œuvre demeure un défi majeur dans le secteur de la DPJ. La directrice reste néanmoins optimiste au regard de l'engagement des équipes et de l'imagination déployée dans l'organisation du travail.

6) Plan de travail du Comité de vigilance et de la qualité

La mise en page du plan de travail a été retravaillée afin de mieux situer les points statutaires et les présentations de projets spéciaux au courant de l'année et en assurer un meilleur suivi.

Pour faire suite à un questionnement des membres concernant le point *Suivi urgence HND*, M. Marchand propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre, car il avait été convenu que ce point était dans le plan des suivis du comité. D'ici là, Mme Boisvert indique qu'une validation sera faite auprès de Mme Emmanuelle Carrier afin d'identifier le présentateur.

7) Questions diverses

7.1 Traitement des plaintes visant un membre ou un président d'un des comités d'éthique de la recherche

Point d'information réalisé par M. Dereck Dumont, stagiaire au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

Une collaboration est en cours entre le bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services et Mme Annie-Kim Gilbert, directrice à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) afin de voir la possibilité de présenter les travaux effectués au regard de l'étude des plaintes visant un membre ou le président d'un comité d'éthique de la recherche à un sous-comité du conseil d'administration, comme au CVQ, par exemple.

Par conséquent, M. Dumont souhaite informer les membres du CVQ qu'une rencontre sera planifiée sous peu avec la présidente du conseil d'administration, Mme Micheline Ulrich, entre autres, afin de déterminer quelle serait la bonne instance pour présenter ce genre de plaintes. Cette dernière serait donc responsable de faire des recommandations au conseil d'administration qui est la seule instance ayant un pouvoir décisionnel au regard des comités d'éthiques de la recherche.

Une discussion entre les membres s'en suit quant à la pertinence de créer un nouveau comité ou de faire appel à un comité déjà existant.

Les membres du CVQ seront informés de la suite des choses lors d'une prochaine rencontre.

7.2 Effectifs au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Mme Roy informe les membres du CVQ que le bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services comptera deux employées en moins en raison d'un départ à la retraite et d'un départ pour un autre établissement. L'un des postes sera affiché dans la semaine du 21 novembre. L'autre poste serait à combler pour une période d'un an en raison d'un congé sabbatique. Mme Roy mentionne qu'elle fera appel à de la main-d'œuvre indépendante pour maintenir les effectifs nécessaires au bon maintien des activités du bureau de la commissaire aux plaintes à la qualité des services, le temps que les postes soient pourvus. Le comité convient de l'importance des enjeux et est heureux de voir que des solutions sont trouvées pour combler le besoin.

8) Prochaine séance du Comité de vigilance et de la qualité

La prochaine séance aura lieu le 20 février 2023, de 14 h 30 à 17 h.

9. Comité de vérification – Suivi de la séance du 23 novembre 2022

9.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité, présente son rapport

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Sommaire exécutif des résultats financiers à la période 7 se terminant le 8 octobre 2022

Un sommaire de la situation financière à la période 7 se terminant le 8 octobre 2022 est présenté pour information.

Le résultat est un surplus de 476 615 \$ comparativement à un déficit de 5 825 666 \$ à la même période en 2021-2022. Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a reçu 12,9 M\$ pour le financement de l'IPC (inflation) et plusieurs autres financements.

Nous projetons d'atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2023.

2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Choix de limite régime rétrospectif 2023

Le CCSMTL est soumis au régime de la tarification rétrospective par la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ce mode de tarification prévoit certains mécanismes d'assurance et est étroitement lié à la performance de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail. Annuellement, le CCSMTL doit effectuer son choix de limite par lésion et le transmettre à la CNESST avant le 15 décembre. Ce choix permet de fixer le montant maximal que le CCSMTL est prêt à supporter pour chacune des lésions qui surviendront. Ce montant est un multiple entre 1,5 et 9 du salaire maximum annuel assurable (en 2023 = 91 000 \$).

L'employeur doit analyser le coût des lésions survenues dans son entreprise au cours des années antérieures afin d'estimer le multiple qui lui convient le mieux. Pour ce faire, la firme Eckler a effectué des simulations basées sur les années 2014 à 2021 qui ont permis de constater que le choix de la limite à 1,5 fois le salaire assurable était le plus avantageux.

Ce choix de limite implique que les lésions sont couvertes par la CNESST à partir d'un montant de 136 500 \$ (1,5 fois 91 000 \$) avec un coût d'assurance de 12 175 032 \$. Le coût maximum pour l'année 2023 est de 51 267 524 \$.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser madame Manon Guimond, directrice adjointe des opérations financières, à :

- signer, pour et au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le formulaire « Attestation du choix de limite par lésion » pour l'année de cotisation 2023 ;
- transmettre le choix de limite par lésion du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), soit une limite de 1,5 fois le salaire maximum annuel assurable.

2.2 Mauvaises créances

Avant 2020, les dossiers (potentiellement recouvrables) étaient traités par une firme externe. Suite à la mise en place d'un processus de collaboration en 2020 entre la direction des ressources financières (DRF) et le contentieux, ces derniers ont pris en charge 100 % des nouveaux dossiers de mauvaises créances du CCSMTL depuis juin 2021.

De plus, la mise en place d'une équipe de recouvrement à la DRF incluant un travailleur social et un technicien en travail social permet de travailler en amont avec l'utilisateur.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les règlements de la RAMQ pour les exonérations ont été resserrés, ce qui pourrait avoir un impact dans le futur.

2.3 Utilisation des soldes de fonds

En 2015, lors de la création du CCSMTL, chaque constituante avait des soldes de fonds cumulés. Suite à l'analyse de notre rapport financier annuel 2021-2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a demandé la liste des projets par programme-service qui permettront d'utiliser ces soldes totalisant 9 577 738 \$.

Le MSSS nous a informés qu'à défaut d'utiliser ces soldes, ceux-ci seraient récupérés au 31 mars 2023.

Le conseil d'administration a déjà autorisé le 9 juin 2021, l'utilisation des soldes cumulés pour une somme de 1 601 784 \$ dans le cadre du projet Espace participatif.

Le comité exécutif du CCSMTL a autorisé l'utilisation des soldes cumulés pour les projets conformément au tableau joint.

Afin que le MSSS autorise le transfert des soldes cumulés du fonds d'exploitation vers le fonds d'immobilisation, ceux-ci exigent une résolution de notre conseil d'administration. Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser l'utilisation des soldes cumulés affectés par programme-service pour une somme de 7 975 954 \$, conformément au tableau joint.

3. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

3.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et les contrats au-dessus du seuil d'appel d'offres de 121 200 \$ (biens et construction), et la liste des modifications de plus de 25 % à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus, sont déposées pour information.

Le tableau sommaire suivant est déposé pour information :

Sommaire	NB	\$
AOP	8	22 469 618 \$
GRÉ À GRÉ	28	2 451 799 \$
GRÉ À GRÉ Maintien en milieu de vie	0	- \$
GRÉ À GRÉ Avis intention publié	1	347 200 \$
GRÉ À GRÉ Fournisseur unique	5	399 432 \$
GRÉ À GRÉ Firme professionnel banque	4	155 485 \$
GRÉ À GRÉ Public-Public	0	- \$
GRÉ À GRÉ Demande de prix	5	347 675 \$
GRÉ À GRÉ Décret article 48	1	485 838 \$
GRÉ À GRÉ Autres	12	716 169 \$
Moyenne de 59 861\$ par contrat	12	716 169 \$
	36	24 921 417 \$

Faits saillants :

Appel d'offres :

- 4 contrats ont été signés pour 29 places dans des nouvelles RI : RI Grâce Faveur, RI Versailles, RI Foyer Emmanuel et RI Cassandra, pour un montant de 20 798 140,63 \$ (lignes 4, 21, 22 et 23), pour une durée de 10-15 ans.
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition de licences et de matériel Imprivata avec la firme Micro Logic, pour un montant de 548 985,00 \$ (ligne 34).
- 1 contrat a été signé pour le support et maintenance pour des systèmes téléphoniques Mitel et Nec, pour un montant de 528 247,00 \$ (ligne 7).
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition de tables de soins néonataux avec module de réanimation et incubateurs néonataux standards pour l'UFN (lot 1) avec la firme Getinge Canada Ltd, pour un montant de 327 245,80 \$ (ligne 35).

Gré à gré autres contrats :

- 1 contrat a été signé pour l'acquisition d'hébergement infonuagique avec la firme Microsoft Canada Inc., pour un montant de 485 838,00 \$ (ligne 26).
- 5 contrats ont été signés pour de la MOI dans la direction des services techniques (électricien, électromécanicien, technicien de contrôle et mécanicien machinerie fixe) avec divers fournisseurs, pour un montant de 367 254,97 \$ (lignes 3, 8, 16, 30 et 31).

- 1 contrat a été signé pour des services de dénombrement des personnes en situation d'itinérance avec la Société canadienne de la croix rouge, pour un montant de 347 200,00 \$ (ligne 5).
- 1 contrat a été signé pour des services professionnels pour l'intégration du système ADT des CLSC de JMA avec l'instance OACIS et accès à l'instance AAW du CCSMTL avec la firme Telus Solutions en santé inc., pour un montant de 217 970,00 \$ (ligne 32).
- 4 contrats ont été signés pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (firme de la banque) avec divers fournisseurs, pour un montant de 155 485,00 \$ (lignes 9, 13, 25 et 28).

On note plusieurs dépassements pour des modifications de plus de 25 % à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.

- Un rehaussement de 4 517,45 \$ avec les services ménagers Roy Ltée pour des services de nettoyage et désinfection à l'Hôpital Notre-Dame, pour un total des dépassements représentant 455,02 %.
- Un rehaussement de 84 388,26 \$ avec la firme Spectre de rue inc. pour une entente transitoire pour le site d'injections assistées, pour un total des dépassements représentant 75,00 %.
- Un rehaussement de 224 528,01 \$ avec la firme Cactus Montréal pour une entente transitoire pour le site d'injections assistées, pour un total des dépassements représentant 50,00 %.

3.2 Gestion des risques corruption et collusion

Suite à l'adoption en juin 2016 par le Conseil du trésor de la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le comité du CCSMTL a complété l'analyse des 45 risques au 31 décembre 2021. Au total, 12 risques doivent être réduits par la mise en place de mesures d'atténuation.

Le plan de mesures d'atténuation des 12 risques à réduire, comprend les responsables de la mise en place de ces mesures, les indicateurs, les cibles à atteindre ainsi que l'échéancier des travaux requis pour la mise en place de ces mesures ou pour l'atteinte des cibles indiquées. Le Plan de gestion des risques et le plan des mesures d'atténuation a fait l'objet d'un audit interne à l'instar d'un rapport de surveillance en août 2022 sur l'efficacité des actions mises en place au regard des 12 risques jugés importants à réduire. Les recommandations seront présentées.

Par ailleurs, deux sections de la nouvelle version de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion (rev. 1^{er} mars 2022)* viennent préciser certains échéanciers pour l'adoption des différents documents requis dans le cadre du processus. Les modifications demandant à ce que le rapport de surveillance soit émis après 3 cycles annuels, nous amènent à devoir ajuster notre cycle et les échéanciers.

Le premier plan de gestion des risques, comprenant l'analyse de 2 risques, a été adopté en 2019. Compte tenu de l'arrêt des travaux durant la pandémie, le second plan de gestion des risques, comprenant l'analyse des 45 risques, a été approuvé par la présidente directrice générale le 31 janvier 2022. Dans le but de synchroniser la démarche avec le cycle proposé par le SCT, ce plan est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Le prochain plan de gestion des risques (3^e) devra être adopté au plus tard le 31 mars 2023 et être en vigueur du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Afin de compléter la boucle après trois cycles complets, **le prochain rapport de surveillance fera donc suite au prochain plan de gestion des risques 2023-2024 et serait dû au 1^{er} avril 2024.**

Il serait donc distinct de l'audit annuel du bilan des actions qui se résumerait à analyser les explications des écarts constatés et apprécier les progrès réalisés.

4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

4.1 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de plus de 100 000 \$ pour la période du 16 septembre au 5 novembre 2022, est déposée pour information.

On note 25 contrats signés en 2020-2021 dont 7 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2021-2022, 30 contrats ont été signés dont 12 affichent un dépassement de coûts.

On note neuf augmentations de coûts au cours de la dernière période :

- Hôpital de Verdun : ajout de 81 693 \$ pour l'imperméabilisation des fondations (aile 200) avec la firme Consultants NCP inc. À ce jour, les dépassements représentent 14,48 %.
- Hôpital de Verdun : ajout de 56 802 \$ pour le réaménagement de la clinique d'urologie avec la firme Construction MLSR. À ce jour, les dépassements représentent 15,26 %.

- Le CJM, site Décarie : ajout de 618 598 \$ pour l'aménagement de l'unité de TGC enfance avec la firme A.G.L. Construction Inc. À ce jour, les dépassements représentent 11,76 %.
- Hôpital Notre-Dame : ajout de 6 755 \$ pour la relocalisation du centre opérationnel de sécurité avec la firme Via Construction inc. À ce jour, les dépassements représentent 17,27 %.
- Hôpital Notre-Dame : ajout de 99 733 \$ pour des travaux de démolition et de désamiantage du pavillon L.C. Simard avec la firme Excavation René St-Pierre. À ce jour, les dépassements représentent 170,98 %.
- Centre d'hébergement Armand-Lavergne : ajout de 23 011 \$ pour la mise à niveau de la laverie avec la firme Construction Gesmo. À ce jour, les dépassements représentent 16,82 %.
- Foyer l'Esplanade : ajout de 71 712 \$ pour le rehaussement d'une modification existante avec la firme Construction Nasco. À ce jour, les dépassements représentent 12,63 %.
- Hôpital de Verdun : ajout de 38 734 \$ pour le rehaussement d'une modification existante avec la firme Groupe Atwill-Morin inc. À ce jour, les dépassements représentent 23,92 %.
- Le CJM, site Décarie : ajout de 11 499 \$ pour le rehaussement d'une modification existante avec la firme Groupe Provil. À ce jour, les dépassements représentent 12,45 %.

4.2 Renouvellements et modifications de baux

Un document qui présente les nouvelles propositions d'ententes et les fins de baux est déposé pour information. Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que dans la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les nouvelles ententes locatives et les fins d'ententes locatives identifiés dans la fiche synthèse.

4.3 Cession de l'immeuble sis au 2221, avenue Benny, Montréal au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

L'immeuble situé au 2221, avenue Benny, Montréal appartenant au CCSMTL a été déclaré excédentaire et il est utilisé depuis 1997 par le Centre de réadaptation de l'ouest de Montréal (CROM) qui est devenu sous la gouverne du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (COMTL). L'immeuble a une superficie de 1674,40 mètres carrés et le bâtiment occupe l'essentiel de la surface de l'immeuble.

Le COMTL a manifesté son intérêt à prendre possession de l'immeuble par le biais d'une entente de cession. Ce site a été identifié comme le site le plus approprié au COMTL dans le but de pouvoir servir d'atelier et pour les besoins d'un programme de jour. Les deux établissements avaient convenu que le CCSMTL céderait l'immeuble au COMTL pour un prix de 1 \$ symbolique, sans garantie de qualité.

Les deux établissements ont autorisé cette cession et ils ont désigné les signataires de l'acte notarié par la résolution du conseil d'administration du CCSMTL numéro 2015-09-22-13 et la résolution du conseil d'administration du CROM datée du 16 mars 2015.

Compte tenu que la résolution du CROM n'est plus valable suite à la fusion des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* et compte tenu de la nomination d'un nouveau président-directeur général du CCSMTL, de nouvelles résolutions des conseils d'administration des deux établissements sont nécessaires pour désigner les nouvelles personnes autorisées à signer l'acte notarié de cession.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer au nom du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal l'acte notarié de cession de cet immeuble au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

5. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

5.1 Bilan annuel de la sécurité de l'information

Nous avons l'obligation en tant qu'organisation :

- De mettre en place les mesures de la règle particulière de sécurité de l'information organisationnelle (RPSO) et d'évaluer la maturité de la RPSO selon les processus suivants. Évaluer annuellement la maturité de la RPSO selon les processus suivants : Gestion organisationnelle de la sécurité de l'information, gestion intégrée des risques, gestion de l'expertise et de la connaissance, gestion de l'identité et des accès, gestion de l'exploitation et gestion de la continuité des affaires. Ainsi que de produire le bilan annuel de la sécurité de l'information.

- De faire un audit annuel des états financiers (Évaluation des contrôles TI à l'égard des applications financières.).
- De mettre en place les 15 mesures obligatoires identifiées par le ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN).

Étapes franchies RPSO

Nous avons complété l'évaluation de maturité pour l'année 2021-2022 avec un résultat de **37 %**. Ce résultat a connu une **hausse de 5 %** par rapport aux projections soumises l'an dernier.

Bilan RPSO qui nous a permis d'atteindre le 37 % :

- ✓ Mise en place d'une nouvelle structure de l'équipe de sécurité
- ✓ Déploiement de la solution antivirus EDR sur les postes de travail
- ✓ 90 % de l'inventaire des actifs CIUSSS réalisé
- ✓ Doter tous les systèmes d'information d'une côte DIC
- ✓ 90 % Processus de la gestion de sauvegarde réalisé
- ✓ Mise en place d'une démarche de gestion de risque
- ✓ Réalisation d'une campagne d'hameçonnage
- ✓ Amélioration de la documentation
- ✓ Réalisation de tests de vulnérabilités ciblés
- ✓ Intégration du processus d'analyse de risque de sécurité dans les projets
- ✓ Documentation et cartographie du processus de gestion des changements
- ✓ Formation de l'équipe de sécurité permettant de rehausser leurs connaissances techniques
- ✓ Mise en place d'un programme de formation sur la cybersécurité pour l'ensemble du personnel
- ✓ Réaliser un programme de sensibilisation de base pour le personnel du CCSMTL

Plan d'action RPSO pour atteindre le 42 % - cible de 2022-2023 :

L'analyse de la progression permet d'établir la projection d'avancement en matière de sécurité. **La cible de maturité est fixée à 42 % pour mars 2023.** Nous visons une maturité de 65 % pour les prochaines années.

Nous devons Informer le comité de vérification des résultats de l'évaluation de maturité de l'organisation au 31 mars 2022, du résultat de l'audit financier, des cibles et du plan d'action en matière de sécurité pour l'année à venir.

9.2 Choix de limite régime rétrospectif CNESST 2023

Résolution 2022-12-07-227

Choix de limite régime rétrospectif 2023

ATTENDU QUE le guide de l'employeur de la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la CNESST une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident de travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance des choix de limite par lésion de l'établissement concernant le régime rétrospectif pour l'année 2023 de la CNESST ;

ATTENDU QUE le choix de limite par lésion de l'établissement doit être transmis à la CNESST avant le 15 décembre 2022 ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Manon Guimond, directrice adjointe des opérations financières, à :

- signer, pour et au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), le formulaire « *Attestation du choix de limite par lésion* » pour l'année de cotisation 2023 »;
- transmettre le choix de limite par lésion du CCSMTL à la CNESST, soit une limite de 1,5 fois le salaire maximum annuel assurable.

9.3 Utilisation des soldes cumulés affectés par programme-service

Résolution 2022-12-07-228

Utilisation des soldes cumulés affectés par programme-service

ATTENDU QUE le conseil d'administration a entériné le 18 mai 2016 l'affectation des soldes cumulés dans les anciennes composantes, par programme-service ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de notre rapport financier annuel 2021-2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a constaté des soldes cumulés affectés par programme-service de 9 577 738 \$;

ATTENDU QUE le MSSS a demandé la liste des projets par programme-service qui permettront d'utiliser les soldes ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a déjà autorisé le 9 juin 2021 l'utilisation des soldes cumulés pour une somme de 1 601 784 \$ dans le cadre du projet Espace participatif ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a autorisé l'utilisation des soldes cumulés pour les projets, conformément au tableau joint ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser l'utilisation des soldes cumulés affectés par programme-service, pour une somme de 7 975 954 \$, conformément au tableau joint.

9.4 Baux immobiliers

Résolution 2022-12-07-229

Baux immobiliers

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
CLSC Verdun	400, rue de l'Église
CENTRE DE COORDINATION DE SERVICES BEAUBIEN	7067-7077-7079-7085, rue Beaubien Est

ATTENDU QUE le CCSMTL souhaite procéder aux fins des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
RAC St-Évariste	11940, St-Évariste
RAC Jogues	6707-6711, rue Jogues
RAC DROLET 1 et 2	11735-11737, av. Désy
CRDITED DE MONTRÉAL	35-75, rue de Port-Royal Est

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser les renouvellements et les fins d'ententes locatives dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

9.5 Cession de l'immeuble sis au 2221, avenue Benny, Montréal au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Résolution 2022-12-07-230

Cession de l'immeuble sis au 2221, avenue Benny à Montréal au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire de l'immeuble sis au 2221, avenue Benny à Montréal (Québec) H4B 2R5 et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT NEUF (3 324 309) au cadastre officiel du Québec, bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE le CCSMTL a déclaré cet immeuble excédentaire;

ATTENDU QUE le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (COMTL) a manifesté son intérêt de prendre possession de cet immeuble par le biais d'une entente de cession afin d'en servir d'atelier et pour les besoins d'un programme de jour;

ATTENDU QUE le CCSMTL accepte de céder cet immeuble au COMTL à un prix d'UN (1\$) dollar symbolique sans garantie de qualité;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser le président-directeur général de l'établissement, à signer au nom du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal l'acte notarié de cession de cet immeuble au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 18 novembre 2022

En remplacement de Mme Jennifer Dahal-El-Ward, présidente du comité, M. Vincent Lehoullier, président-directeur général, présente le rapport.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Deux administrateurs ont déposé une mise à jour de leur déclaration d'intérêts. Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

2. Nouveau mandat et plan de travail 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son plan de travail 2022-2023, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* : révision approuvée par le conseil d'administration du 16 septembre 2020. Prochaine révision : septembre 2023.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

3. Suivi - Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et du Règlement de régie interne du conseil d'administration

La révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* est en cours.

Le comité a procédé à la révision du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* qui est présentée aux membres du CA pour approbation.

4. Suivi - Lac-à-l'épaule du conseil d'administration

Le comité a discuté des suites à donner quant à la réalisation des décisions prises au Lac-à-l'épaule du CA qui s'est tenu le 14 octobre dernier. Parmi les dossiers discutés, il a été convenu de présenter, pour adoption au CA, la *Procédure d'adoption de résolutions en bloc par le conseil d'administration*.

5. Formulaire d'évaluation du fonctionnement et du rendement des comités

Les membres du comité conviennent de demander le soutien d'une équipe à l'interne pour revoir nos questionnaires d'évaluation du fonctionnement et du rendement des comités, notamment l'échelle de cotation qui peut poser problème dans la compréhension des réponses à donner aux questions.

6. Suivi – Processus de désignation des membres du CA

En suivi du processus de désignation qui s'est tenu cet automne, les membres du comité ont été informés des nominations des personnes suivantes, le 11 novembre dernier, pour un mandat de 3 ans :

Nom	Collège
M ^{me} Caroline de Ladurantaye-Lapierre	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers
M. Dario Bussandri	Désignation – Conseil multidisciplinaire
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
D ^r Samuel Gatien	Désignation Département régional de médecine générale
M ^{me} Nicole René	Désignation Comité usagers du centre intégré
M. Visal Uon	Désignation Comité régional sur les services pharmaceutiques

10.2 Règlement de régie interne du conseil d'administration

Résolution 2022-12-07-231

Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* (RLRQ, c. S-5, r. 5) : Le conseil d'administration d'un établissement public peut adopter les règlements nécessaires pour l'exercice des responsabilités de l'établissement, et il doit adopter des règlements portant sur les points suivants, lorsqu'ils relèvent du champ d'activités de l'établissement :

1° sa régie interne; (...).

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version révisée du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette version amendée du règlement entre en vigueur le 7 décembre 2022.

10.3 Procédure d'adoption de résolutions en bloc par le conseil d'administration

Résolution 2022-12-07-232

Procédure d'adoption de résolutions en bloc par le conseil d'administration

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la *Procédure d'adoption de résolutions en bloc* par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui entre en vigueur le 7 décembre 2022.

11. Rapports annuels 2021-2022

11.1 Comité de gestion des risques

M. Marc-Antoine Gaumont, président du comité de gestion des risques (CGR), présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-233

Rapport annuel 2021-2022 du comité de gestion des risques

ATTENDU QUE selon les « *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques - RE-1000-004-V3* », le comité de gestion des risques (CGR) est un comité qui relève du conseil d'administration et les sous-comités de gestion des risques sont des comités qui relèvent du comité de gestion des risques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration reçoive une fois par an un rapport des activités du comité de gestion des risques ;

ATTENDU QUE le rapport annuel du CGR présente les activités réalisées au cours de l'année 2021-2022 ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2021-2022 du comité de gestion des risques.

12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente les dossiers. À la veille de son départ à la retraite, elle profite de l'occasion pour souligner le grand privilège d'avoir fait partie d'une belle organisation avec des équipes engagées et soucieuses de la qualité des soins et services.

12.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2022-12-07-01** et **2022-12-07-22**. (Voir annexe 1).

12.2 Renouvellements et modifications de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros **2022-12-07-23** et **2022-12-07-178**. (Voir annexe 1).

12.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2022-12-07-179** et **2022-12-07-185** (Voir annexe 1).

12.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2022-12-07-186** et **2022-12-07-201**. (Voir annexe 1).

12.5 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros **2022-12-07-202** et **2022-12-07-221**. (Voir annexe 1).

12.6 Stages

Résolution 2022-12-07-222

Nominations – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommande du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Titre_civilité	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage
Stage de perfectionnement	Docteure	Sarrasin	Catherine	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	IVG	CLSC des Faubourgs	6 jours entre le 11 octobre et le 3 novembre 2022
Stage de perfectionnement	Docteure	Deneault-Lombart	Emmanuelle	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Hospitalisation	Hôpital Notre-Dame	20 jours entre le 14 novembre 2022 et le 14 février 2023
Tutorat de perfectionnement	Docteur	Melanson	Claude	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Première ligne	GMG-U de Verdun	40 demi-journées entre le 8 novembre 2022 et le 31 mars 2023

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination des médecins inscrits au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

12.7 Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2022-12-07-223

Nominations et fins de mandat de chefs de service

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lors de sa réunion du 30 novembre 2022, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE – NOMINATIONS

- D^{re} Gabrielle Gingras, cheffe de service de dentisterie communautaire au département de médecine dentaire à partir du 1^{er} décembre 2022.
- D^r Martin Robert, chef de service de l'UHB de l'Hôpital Notre-Dame par intérim au département de médecine générale à partir du 19 octobre 2022.
- D^r Samuel De L'étoile-Morel, chef de service de microbiologie médicale et infectiologie au département de médecine spécialisée à partir du 1^{er} septembre 2022.
- D^{re} Rachel Spevack, chef de service de médecine interne – Hôpital Notre-Dame au département de médecine spécialisée à partir du 30 novembre 2022.

CHEFS DE SERVICE – FINS DE MANDAT

- D^r Stéphane Caron, chef de service de dentisterie communautaire au département de médecine dentaire à partir du 30 novembre 2022.
- D^{re} Eva Ouedraogo, cheffe de service de l'UHB de l'Hôpital Notre-Dame par intérim au département de médecine générale à partir du 18 octobre 2022.
- D^r Gilbert Cornut, chef de service de microbiologie médicale et infectiologie au département de médecine spécialisée à partir du 31 août 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service/adjoint du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.8 Nomination du chef du département de médecine spécialisée

Résolution 2022-12-07-224

Nomination du chef du département de médecine spécialisée

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer docteur Petru Lucian Comanita à titre de chef du département de médecine spécialisée ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de docteur Petru Lucian Comanita à titre de chef du département de médecine spécialisée du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat de quatre ans.

12.9 Nomination du chef du département de chirurgie

Résolution 2022-12-07-225

Nomination du chef du département de chirurgie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer docteur Hugo Centomo à titre de chef du département de chirurgie ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de docteur Hugo Centomo à titre de chef du département de chirurgie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat de quatre ans.

13. Conseil des sages-femmes

13.1 Demande de congé sans solde d'une sage-femme

M^{me} Nathalie Bisson, responsable des services de sages-femmes, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-234

Demande de congé sans solde de M^{me} Julie Lorrain, sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande au conseil d'administration l'approbation de la demande de congé sans solde de madame Julie Lorrain.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la demande de congé sans solde de madame Julie Lorrain, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025.
- D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

14. Conseil des infirmières et infirmiers

14.1 Avis sur la priorisation des recommandations du rapport des commissaires des états généraux de la profession infirmière

M^{me} Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), dépose au conseil d'administration un avis en lien avec la priorisation des recommandations du rapport des commissaires des états généraux de la profession infirmière tenus les 20 et 21 mai 2021. Elle présente les grandes lignes de l'avis qui est reçu favorablement par le conseil d'administration. La direction du CCSMTL en assurera les suivis requis.

14.2 Prise de position sur l'octroi de postes de cadres intermédiaires par des candidats non-infirmiers pour des équipes de personnel en soins infirmiers

M^{me} Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), dépose au conseil d'administration une prise de position sur l'octroi de postes de cadres intermédiaires par des candidats non-infirmiers pour des équipes de personnel en soins infirmiers. Elle présente les grandes lignes de la prise de position qui est reçue favorablement par le conseil d'administration. La direction du CCSMTL en assurera les suivis requis.

15. Dossiers administratifs

15.1 Regard sur la pandémie de COVID-19 à Montréal

Docteure Mylène Drouin, directrice régionale de santé publique, présente les principaux éléments de son rapport 2022 ayant pour thème « *Regard sur la pandémie de COVID-19 à Montréal : Pour une réponse efficace et équitable face aux futures urgences sanitaires* ». 12 constats et recommandations y sont présentés s'articulant autour des volets

suivants :

- Volet 1 – Des capacités de santé publique suffisantes pour une préparation adéquate et une réponse adaptée aux urgences sanitaires en contexte urbain.
- Volet 2 – Atténuation des impacts collatéraux et des inégalités sociales de santé liés à la pandémie.
- Volet 3 – Une communication transparente pour un engagement de la population.
- Volet 4 – Conditions et leviers essentiels au renforcement des fonctions de santé publique.

Le lancement officiel du rapport s'est effectué le 15 novembre dernier. D^{re} Drouin a reçu un bel accueil lors de la présentation du rapport le 13 octobre dernier à la Table des présidents-directeurs généraux de Montréal.

Les membres félicitent la docteure Drouin pour son excellent travail et échangent sur divers éléments présentés dans le rapport.

15.2 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-235

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Tous les installations du CIUSSS	CENTOMO	HUGO
08482, 08483, 08487, 08488		Hôpital Notre-Dame	SPEVACK	RACHEL
08482, 08483, 08487, 08488		Hôpital Notre-Dame	STROHL	MATTHEW

Résolution 2022-12-07-236

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestent, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Tous les installations du CIUSSS	VO	KIM

15.3 Nomination intérimaire par le biais d'un cumul de fonctions du poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Soutien à domicile, ressources intermédiaires et continuum soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-237

Nomination intérimaire par le biais d'un cumul de fonctions du poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Soutien à domicile, ressources intermédiaires et continuum soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA)

ATTENDU QUE la haute direction recommande la nomination intérimaire par le biais d'un cumul de fonctions de madame Isabelle Matte, directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Hébergement (DPSAPA-Hébergement), au poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Soutien à domicile, ressources intermédiaires et continuum soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Isabelle Matte de façon intérimaire par le biais d'un cumul de fonctions au poste de directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – Soutien à domicile, ressources intermédiaires et continuum soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA), et ce, rétroactivement au 6 novembre 2022 ;
- Octroyer une rémunération forfaitaire de 15 % du salaire du cadre, et ce, en fonction du mécanisme de détermination de la rémunération des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

15.4 Nomination au poste de directeur adjoint des services professionnels - volet médical à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-238

Nomination au poste de directeur adjoint des services professionnels - volet médical à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination du Dr Daniel Brendon Murphy au poste de directeur adjoint des services professionnels - volet médical à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer le Dr Daniel Brendon Murphy au poste de directeur adjoint des services professionnels - volet médical à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

15.5 Création d'un poste de directeur adjoint — 2^e et 3^e ligne du continuum du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) à la direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées — soutien à domicile — ressources intermédiaires et continuum de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-239

Création d'un poste de directeur adjoint — 2^e et 3^e ligne du continuum du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) à la direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées — soutien à domicile — ressources intermédiaires et continuum de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA)

ATTENDU QUE, le conseil d'administration entérine ces modifications à la structure.

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification de l'organigramme d'encadrement supérieur et que toutes modifications de cette nature doivent faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Approuver la nouvelle structure organisationnelle et d'autoriser la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) à faire les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'actualiser la modification à la structure, à savoir la création d'un poste de directeur adjoint — 2^e et 3^e ligne du continuum du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) à la direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées — soutien à domicile — ressources intermédiaires et continuum de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA).

15.6 Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CCSMTL

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-240

Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE le Comité exécutif recommande les changements suivants apportés à la structure d'encadrement :

- Création d'un poste de directeur adjoint – 2^e et 3^e ligne du continuum du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) à la direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées – soutien à domicile – ressources intermédiaires et continuum de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA-SAD-RI et continuum SAPA).
- Ajustement du nom de la direction des services professionnels pour « Direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU) ».

ATTENDU QUE ces changements entraînent des modifications à l'organigramme de la haute direction et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Approuver la mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

15.7 Nomination au poste de directeur des services professionnels (DSP) à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-241

Nomination au poste de directeur des services professionnels à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de D^{re} Diane Poirier au poste de directeur des services professionnels à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU)

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer D^{re} Diane Poirier au poste de directeur des services professionnels à la direction des services professionnels et des affaires médicales universitaires (DSPAMU) du Centre intégré universitaire de santé et

de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;

- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

15.8 Approbation de 4 candidatures pour les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Édition 2023

M. Vincent Lehoullier, président-directeur général, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-242

Approbation de quatre candidatures pour les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Édition 2023

ATTENDU QUE le conseil d'administration propose les candidatures suivantes pour l'édition 2023 des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux :

- **Parents plus** dans la catégorie de prix « Accessibilité aux soins et aux services » ;
- **Foyer de groupe Esplanade** dans la catégorie de prix « Gestion intégrée de la qualité des soins et des services » ;
- **Programmation reconnaissance et santé mieux-être** dans la catégorie de prix « Valorisation et mobilisation des ressources humaines » ;
- **Cellule modérateurs – Web et médias sociaux** dans la catégorie de prix « Sécurité des soins et des services - Prix Isabel-et-Michèle Beauchemin-Perreault ».

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- Que monsieur Vincent Lehoullier, secrétaire du conseil d'administration, soit autorisé à signer les fiches de mise en candidature afin que soient officiellement soumises les candidatures aux autorités responsables des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

15.9 Nomination d'un membre au comité de révision du CCSMTL

Docteur Olivier Farmer, président du CMDP, présente le dossier.

M. André Lemieux, président du comité de révision, indique qu'à la prochaine rencontre du comité de révision, les membres s'assureront de trouver un membre substitut, poste laissé vacant par la nomination de D^r Nicolas Pinto, à titre de membre du comité.

Au nom des membres du conseil d'administration, une lettre de remerciement sera transmise au D^r François Lehmann pour lui souhaiter une belle retraite et la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Résolution 2022-12-07-243

Nomination d'un membre au comité de révision

ATTENDU QU'en vertu de l'article 51 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2, le conseil d'administration doit nommer les membres du comité de révision ;

ATTENDU QUE Docteur François Lehmann a avisé le président du comité de révision de son départ à titre de membre dudit comité ;

ATTENDU QUE Docteur Nicholas Pinto a signifié son intérêt aux fonctions dudit poste laissé vacant par le départ de docteur Lehmann ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de nommer docteur Nicolas Pinto, à titre de membre du comité de révision du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour une durée de trois (3) ans.

15.10 Nomination au poste de directeur adjoint du continuum des services de réadaptation en milieux de vie substitués à la Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-244

Nomination au poste de directeur adjoint du continuum des services de réadaptation en milieux de vie substituts à la Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Stéphanie Nolet à titre de directrice adjointe du continuum des services de réadaptation en milieux de vie substituts.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Stéphanie Nolet à titre de directrice adjointe du continuum des services de réadaptation en milieux de vie substituts du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

15.11 Demande d'accréditation définitive définitive pour madame Annie Levesque à titre de médiatrice familiale

M^{me} Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-245

Accréditation définitive de madame Annie Levesque à titre de médiatrice familiale

ATTENDU QUE le *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7) établit les conditions auxquelles un médiateur doit satisfaire pour être accrédité et qu'il détermine les règles et obligations auxquelles doivent se conformer les personnes, organismes ou associations pouvant accréditer un médiateur.

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7), chaque établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse peut accréditer des employés pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de procéder à l'accréditation d'un employé pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

ATTENDU QUE la demande d'accréditation définitive soumise a été évaluée et répond aux conditions établies par la loi.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accréditer sur une base définitive madame Annie Levesque, à l'emploi du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour exercer la tâche de médiatrice familiale dans le cadre de la mission de médiation familiale de l'établissement.

15.12 Nomination au poste de directeur des services généraux et partenariats urbains

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente le dossier.

Résolution 2022-12-07-246

Nomination au poste de directeur des services généraux et partenariats urbains (DSGPU)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Zina Benshila à titre de directrice des services généraux et partenariats urbains (DSGPU).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Zina Benshila à titre de directrice des services généraux et partenariats urbains (DSGPU) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-

Montréal (CCSMTL), lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

16. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

17. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 25 janvier 2023.

18. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

19. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 7 décembre 2022 à 20 h 30.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire